SIRTOMAD

DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

SIRTOMAD
Traitement des déchets
Année 2022

Rapport d'activité

Syndicat Mixte pour le traitement des ordures ménagères et autres déchets

Rue de l'Hôtel de Ville - BP 764 - 82013 Montauban Cedex

Tél. : 05 63 22 12 35 - Fax : 05 63 93 58 00

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

1. SIRTOMAD : Traitement des déchets en 2022 4
1.1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets 4
1.2. Synoptique des déchets traités 5
1.3. Déchets traités 5

2. Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2022 6
2.1. Usine d'incinération des ordures ménagères 6
2.2. Le réseau de chaleur 9
2.3. Coûts de traitement 11

3. Valorisation de la collecte sélective en 2022 12
3.1. Résultats de la collecte sélective 12
3.2. Coûts de traitement 14
3.3. Les quais de transfert 15

4. Compostage des déchets verts 16

5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimiles (PLPDMA) 17

6. Actions de communication 2022 21
6.1. Les animateurs de la collecte sélective 21
6.2. Actions de proximité et plan de communication 21
6.3. Plan de communication 24

7. Bilan 2022 : détail par collectivité 25
7.1. Communauté d'Agglomération du Grand Montauban 25
7.2. Communauté de Communes Terres des Confluences 25

8. Bilan financier 2022 26
8.1. Contributions 2022 26
8.2. Comptes administratifs 2022 27

9. Projets et perspectives 2023-2024 28

1. SIRTOMAD : traitement des déchets en 2022

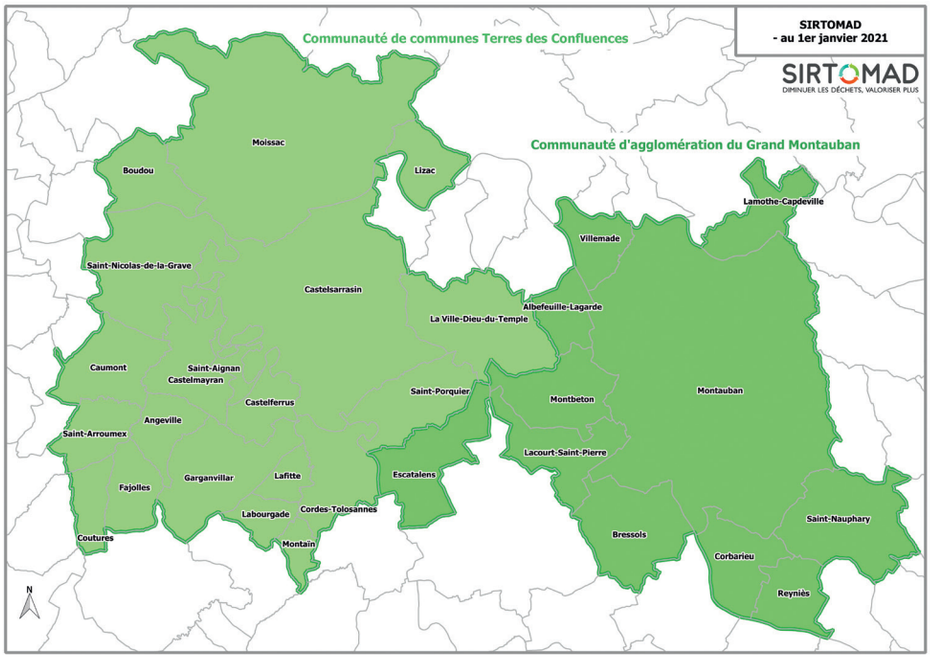
1.1. Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et autres déchets

Adhérents :

- Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) (78 505 habitants)*
- Communauté de Communes Terres des Confluences (40 235 habitants)*

L'ensemble du SIRTOMAD compte 118 740 habitants*.

*Données INSEE population municipale 2022.




Quai de transfert Ecosud.

Compétences :

- Le transport des ordures ménagères et autres déchets à partir des points de regroupement.
- Leur traitement par incinération, tri sélectif, enfouissement et toute autre solution réglementaire (ex : compostage).
- La valorisation de ce traitement par la production et la distribution des sous-produits (vente de chaleur, matériaux …)

Quais de tranfert

Le SIRTOMAD dispose de **2 tracteurs (+1 de secours) et de 8 semi-remorques** pour réaliser le transfert des déchets vers les sites de traitement.

Participation 2022 "administration générale" :
frais de structure, personnel, quais de transfert, maintenance, communication

= 35,40 €/t de déchets traités

I.2. Synoptique des déchets traités

Une chaîne d'acteurs et de partenaires

Les ordures ménagères 2022

Bac ordures ménagères



Collecte collectivités



32 114 t

72%

Incinération avec production énergétique (DSP avec SECHE) — 96%



Enfouissement * (Marché avec DRIMM) — 4%



* Pendant l'arrêt du four de l'usine

Les emballages triés

Bac collecte sélective



Collecte collectivités



8 822 t

20 %

Centre de tri (Marché avec DRIMM)



Filière de recyclage… 2e vie des emballages



Les emballages en verre



Collecte (Marché)



3 539 t

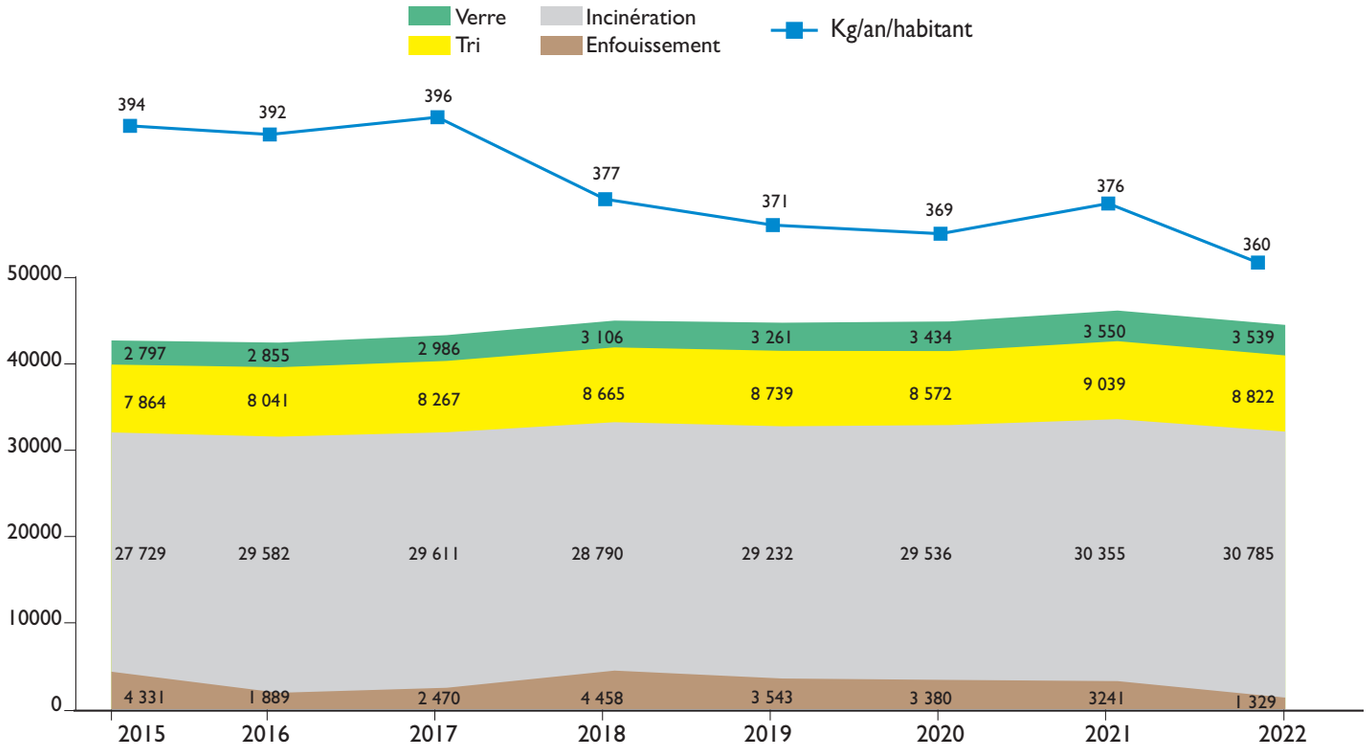
8%

Recyclage (Verrerie Ouvrière d'Albi)



SIRTOMAD
DIMINUER LES DÉCHETS, VALORISER PLUS

I.3. Déchets traités



En 2022, la production de déchets par habitant a baissé de 4,3 % par rapport à 2021.

2. Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2022

32 114 Tonnes d'ordures ménagères résiduelles et assimilées traitées.

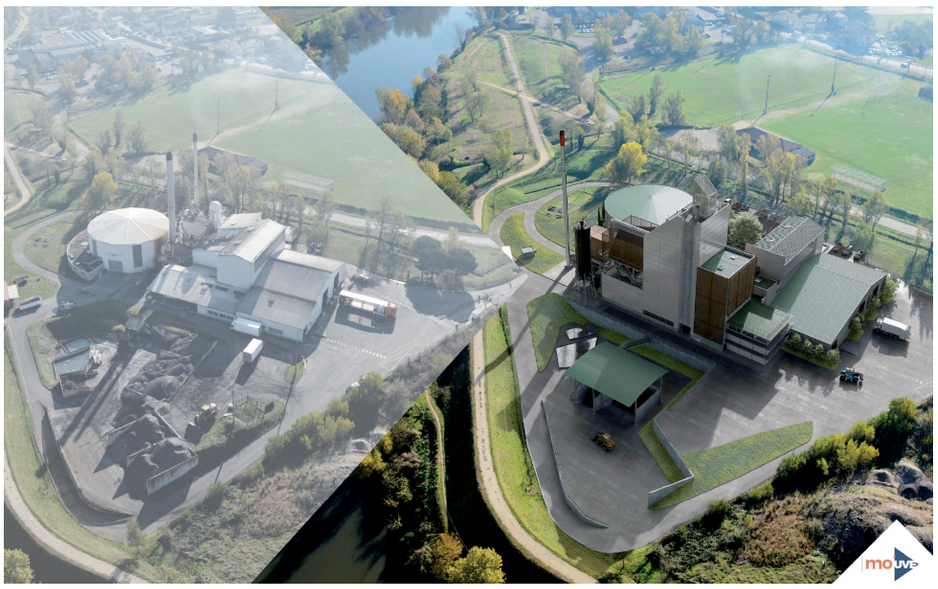
Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	20 384 T	260
Déchets de balayage GMCA	783 T	
Terres de Confluences	10 044 T	250
Déchets Propreté TDC	289 T	
Autres (Hôpital, armée)	614 T	



Dont **30 428 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles
96 % des ordures ménagères ont été incinérées et **4 %** ont été enfouies.

2.1. Usine d'incinération des ordures ménagères

Le Sirtomad traite annuellement par incinération environ 30 000 tonnes de déchets et souhaite rester un acteur important du traitement des déchets en Tarn-et-Garonne. Afin de pérenniser l'usine en augmentant sa durée de vie et sa capacité de production d'énergie, le SIRTOMAD a confié à Séché Environnement dans le cadre d'une délégation de service public, la rénovation de l'usine. Avec le nouveau projet, le four permettra de traiter 5 tonnes de déchets par heure générant ainsi une production de chaleur et d'électricité.
Les volumes d'énergies produits correspondent à 40 GWh/an d'énergie thermique et 18 GWh/an d'énergie électrique.
La nouvelle usine déploiera les meilleures techniques disponibles pour les systèmes de traitement des rejets atmosphériques de manière à atteindre les meilleures performances environnementales.
La sécurité de l'installation sera également optimisée avec une modification du plan de circulation et du réseau incendie.



Unité de Valorisation Energétique : Avant / Après.

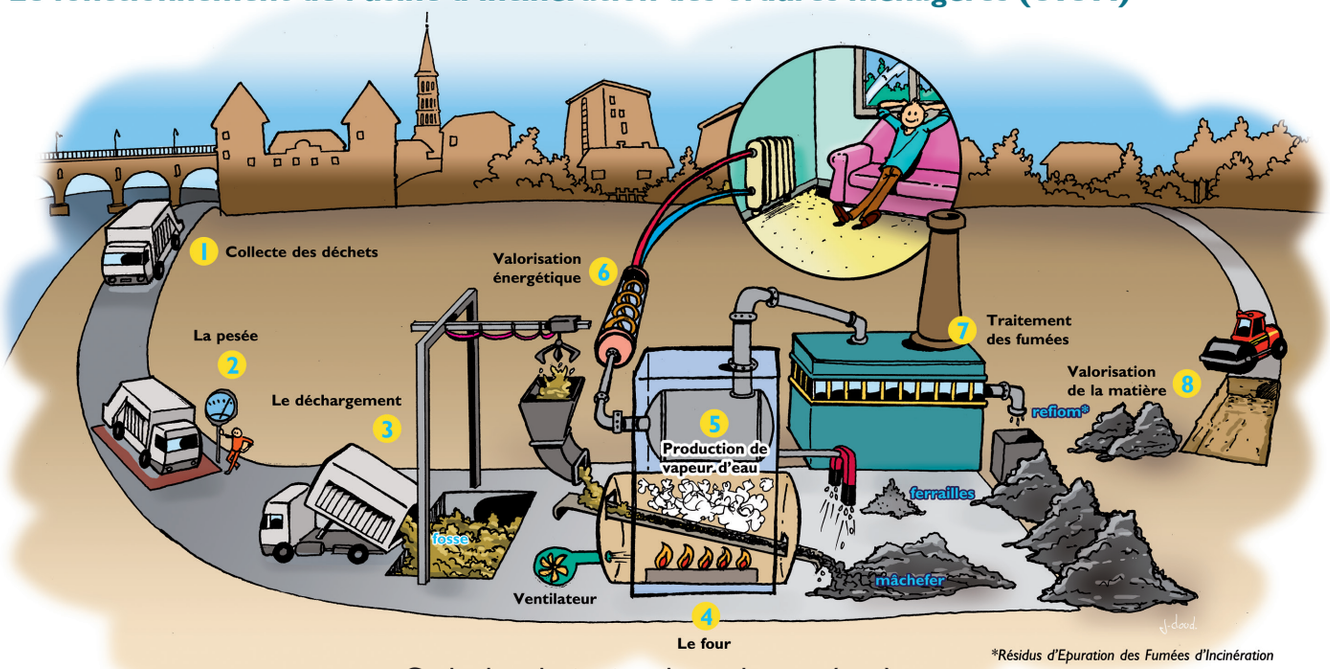
Les travaux ont débuté en octobre 2021 pour une mise en service prévue fin 2023.

Mo'UVE, Montauban Unité de Valorisation énergétique, filiale de Séché Environnement, est la société dédiée à l'exécution du marché de Délégation de Service Public attribué par le Sirtomad autorité délégante.
Pour rappel, ce marché comporte deux volets :

- l'exploitation de l'usine de traitement des déchets du SIRTOMAD existante,
- la réalisation d'un programme de travaux visant à moderniser l'outil de traitement, pour en faire une Unité de Valorisation Energétique des déchets classée R1 et présentant une haute performance environnementale

Dans ce cadre Mo'UVE verra une refonte complète des équipements avec la construction d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique des déchets en parallèle de l'unité existante, afin de permettre la continuité du traitement des déchets pendant la phase de travaux.
La Délégation de Service Public a pris effet au 1er janvier 2021. Elle porte sur une durée de 20 ans.

Le fonctionnement de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)



Cycle de valorisation des ordures ménagères.

Les quantités traitées

Mo'UVE a atteint un taux de disponibilité qui s'est établi à 93.1 %, identique à 2021. Le volume traité a été de 31 591 tonnes.
Cette bonne maitrise de l'exploitation a permis de répondre à l'augmentation des besoins du réseau de chaleur, induits par l'extension mise en service en 2021 et 2022.

L'incinérateur a traité en 2022 :

Ordures Ménagères (OM)	30 785 tonnes	
Déchets d'activités économiques (DAE)	149 tonnes	
Autres contrats	657 tonnes	
TOTAL	**31 591 tonnes**	*dont 1328 tonnes détournées pendant les arrêts techniques*

Les sous-produits

L'ensemble de ces déchets a produit les sous-produits suivants:
- Les mâchefers : 5 494 tonnes dont 3 905 tonnes ont été valorisées en sous-couche routière.
- Les métaux : 278 tonnes qui ont été valorisées.
- Les REFIOM et cendres (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des Ordures Ménagères) : 1 060 tonnes ont été enfouies en CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes).

Sur le plan administratif, Mo'UVE a fait l'objet au cours de l'année de plusieurs Arrêtés Préfectoraux Complémentaires.
- **22 avril 2023 :** arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'usine d'incinération de Montauban exploité par Mo'UVE, filiale de Séché environnement.
- **11 avril 2022** : rrêté préfectoral complémentaire relatif à la demande de dérogation concernant le traitement ex-situ de mâchefers et au prélèvement amont de la surveillance de la qualité des eaux souterraines pendant la phase de travaux.

Pour rappel, le programme de travaux a nécessité la modification du mode de traitement des mâchefers. Depuis, les étapes de criblage / déferraillage ne peuvent plus être réalisées sur site. En accord avec les services de l'Etat, deux filières de prises en charge ex-situ ont été identifiées, et étudiées sur le plan technico-économique au cours de la période Octobre 2021 / Février 2022.
Un porter à Connaissance a ensuite été déposé auprès des services de l'Etat en février 2022, qui a validé par Arrêté Préfectoral l'organisation autour des deux exutoires : le site Séché Eco Services à Roques sur Garonne (31) et le site BEDEMAT à Bédénac (17). Le traitement en filière externe est autorisé pendant la phase de travaux, avec une validité jusqu'en décembre 2023.

- **14 novembre 2022** : envoi de la révision du dossier IED à la DREAL.

Les contrôles environnementaux

Pour mémoire, Mo'UVE a obtenu la certification ISO 50001, dédiée au management de l'énergie, a été obtenue en juin 2021 permettant au Sirtomad d'accéder à une TGAP minorée.
Parallèlement, Mo'UVE s'est engagée dans une démarche plus large de certification, étendue aux périmètres environnementaux (ISO 14001), santé / sécurité et conditions de travail (ISO 45001), et bien sûr énergie. Elle a obtenu la triple certification le 22 décembre 2021. Les audits de suivi se sont déroulés en décembre 2022.

Autosurveillance des rejets *Source : rapport annuel d'activité Mo'UVE 2022*	**Limite réglementaire**	**Bilan 2022**	**Bilan 2021**	**Bilan 2020**	
Dépassement VLE 10/30 mm	60 h	5,5 h	4 h	5,5 h	+ 1,5 h
Moyenne jour invalide	10 h	0 h	0 h	0 h	0 h
Indisponibilité continue 10 h	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h
Indisponibilité analyseur multigaz	60 h	7,5 h	1 h	2,67 h	+ 6,5 h
Indisponibilité poussière	60 h	4 h	0,5 h		+ 3,5 h
Indisponibilité préleveur dioxine	15 %	5,33 %	0,68 %		+ 4,65 h
Dioxines / furanes (moyenne annuelle)	0,1 ng/Nm3	0,007 ng/Nm3	0,037 ng/Nm3		- 0,03

L'usine est conforme pour l'ensemble des contrôles réalisés.

Les travaux

Les travaux d'un montant de 53 M€ consistent notamment à procéder, en assurant la continuité de service d'incinération des déchets :

- Au remplacement complet de la ligne d'incinération de façon à améliorer les performances de l'unité,
- Au remplacement complet des installations de traitement des fumées,
- À la mise en place d 'un groupe Turbo Alternateur (production élec.) avec soutirage pour alimenter le Réseau de Chauffage Urbain,
- À la construction d'un nouvel ensemble administratif composé de deux bâtiments,
- Au démantèlement des installations d'incinération actuelles et non réutilisées dans le cadre du projet.

Les grandes phases du chantier durant l'année 2022 sont récapitulées ci-après :

- **Janvier/Mars 2022 :** Génie civil - Mur soutènement / préparation plateforme UVE
- **Mars / Juin 2022 :** Génie civil - Construction et livraison GC hall incinérateur au lot process
- **Juin / Octobre 2022 :**
  - Génie civil - Construction et livraison GC locaux sociaux
  - Génie civil - Construction et livraison GC Hall GTA (Groupe Turbo Alternateur) et dalle TF (Traitement fumée) au lot process
- **Fin Juin :** Process - Arrivée lot process et démarrage montage charpente métallique process
- **Juillet 2022 :** process - Levage grille de combustion
- **Août 2022 :** Process - Levage blocs chaudières (convoi exceptionnel)
- **Octobre / Novembre 2022 :** Process - Levage traitement fumée
- **Novembre / décembre 2022 :**
  - Génie civil - Réalisation des corps d'état secondaire
  - Process - Arrivée lot vapeur et montage charpente / process (zone GTA / Zone aérocondenseur)
  - Process - Arrivée lot GTA et livraison / mise en place Groupe Turbo Alternateur.

2.2. Le réseau de chaleur

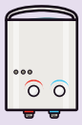
En concertation avec le SIRTOMAD, la Ville de Montauban, compétente pour la gestion des réseaux de chauffage urbain, a choisi de confier l'exploitation et le développement du réseau de chaleur à Engie au titre d'une délégation de service public depuis octobre 2019.

Le réseau dessert **51 sous-stations produisant chauffage et/ou eau chaude sanitaire. Fin 2022, il est constitué de 13,9 km de canalisations** aller-retour en fonte ou acier.
En 2022, 29 sous-stations ont été raccordés et le réseau a été étendu sur 6 km.
Soit 15 711 kW souscrits en 2022.

• Approvisionnement



Énergie produite par l'usine
27 054 MWh
-1 % / 2021



Rendement thermique du réseau
77 %

• Vente



Énergie vendue aux clients :
22 997 MWh
-3 % / 2021

Répartition des ventes de chaleur

29 nouvelles sous-stations raccordées à partir de novembre 2022 :

- Ecole Primaire Léo FERRE
- Résidence Saint-Pierre
- CD 82 : Mds LABAT
- CD 82 : Pmi
- CD 82 : Ctd Ateliers
- CD 82 : Satese
- La Fobio
- Terrasses de Chambord
- Foncia Parc Chambord
- Ecole Marcel Guerret
- Clinique Croix Saint-Michel Boye Rdc Bat A
- Clinique Croix Saint Michel Boye Terrasse Bat E
- Le Clos de Mila
- Ingreo
- Réserves Musée Ingres
- Maternelle Hugues Aufray
- Cité Chambord Bat A
- Cité Chambord Bat B
- Cité Chambord Bat P&R
- Cité Chambord Bat N&O
- Ecole Maternelle Jean Malrieu
- Ecole Primaire Malrieu
- Cantine Ecole Malrieu
- Médiathèque Memo
- Sycopria
- Crédit Agricole
- Clinique Pont des Chaumes
- Collège Ingres
- Clinique Honoré Cave

Les deux plus gros consommateurs sont l'hôpital et la Caserne Militaire du 17ème RGP.
• Hôpital : fourniture de 11 454 MWH (soit 50 % du total livré).
• Caserne Militaire : fourniture de 3 017 MWh (soit 13 % du total livré).

Lors de cet exercice, 29 nouvelles sous-station ajoutées, portant le total de 13 767 kW souscrits à 23 136 kW souscrits.

Dans le cadre des travaux hors premier établissement, une limitation de la fourniture a eu lieu le 16 avril 2022, pour réparation de la fuite des Albarèdes.

Aucune autre interruption de fourniture n'a eu lieu au cours de l'année 2022.

Les travaux :

En résumé, l'année 2022 a été concernée par :

• La mise en service de la chaufferie d'appoint et de secours au gaz biométhane.
• La mise en service de la nouvelle sous-station d'échange.
• Les travaux de la 2ème phase d'extension répartis sur la zone Doumerc avec 1900 m. de réseau supplémentaire et sur la zone Pont de Chaume avec 4100 ml de réseau supplémentaire et le raccordement de 29 nouvelles sous-station en novembre 2022.
• La continuité des opérations hors travaux de premier établissement pour la sécurisation du réseau nécessaires au maintien du service.

2.3. Coûts de traitement

Le coût de traitement des déchets va fortement augmenter à cause de l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) et de la réduction des capacités de traitement.

TGAP €/t	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Enfouissement	24,00 €	25,00 €	37,00 €	45,00 €	52,00 €	59,00 €	65,00 €	65,00 €
Incinérateur SIRTOMAD	12,00 €	12,00 €	17,00 €	18,00 €	20,00 €	14,00 €	15,00 €	15,00 €

Pour s'affranchir de ces évolutions, le SIRTOMAD a fait le choix de rénover totalement son incinérateur pour utiliser toutes ses capacités de traitement autorisées, valoriser toute l'énergie produite et obtenir le taux de TGAP le plus bas en 2023.

La délégation de service public s'est déroulée conformément à la convention avec MoUVE. Le montant annuel est de 5 710 k€ (part fixe et proportionnelle) avec un intéressement de 184 401 € reversé au SIRTOMAD. En 2022, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique à l'incinération à hauteur de 18 €/t avec la certification ISO 50 001.

Concernant le centre d'enfouissement, la TGAP s'applique à hauteur de 45 €/t grâce à la valorisation du biogaz produit. Une taxe locale est également ajoutée au coût du marché, d'un montant de 1,5 €/t.

Participation 2022 "Incinération / Enfouissement" :
traitement ordures ménagères résiduelles
= 127,20 €/t de déchets traités

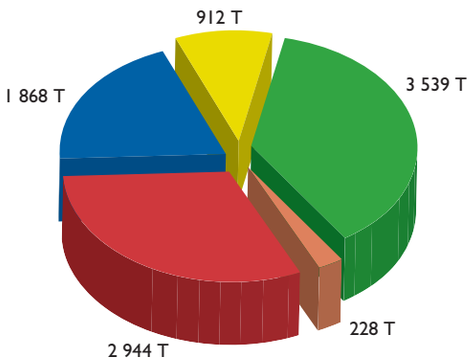
3. Valorisation de la collecte sélective en 2022

8 822 tonnes de collecte sélective traitées en 2022.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	6 576 T	84
CC Terres des Confluences	2 246 T	56

3 539 tonnes de verre traitées en 2022.

Tonnages traités par collectivité	Tonnes	Kg/hab/an
GMCA	2 385 T	30,4
CC Terres des Confluences	1 154 T	29

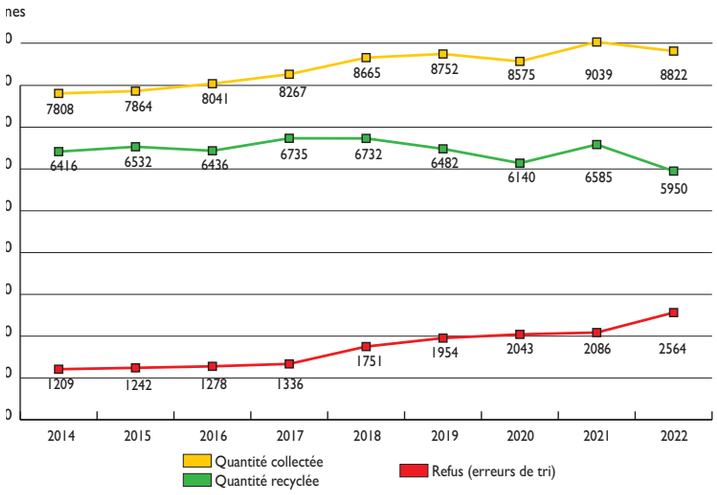


Répartition par matériaux - 2022

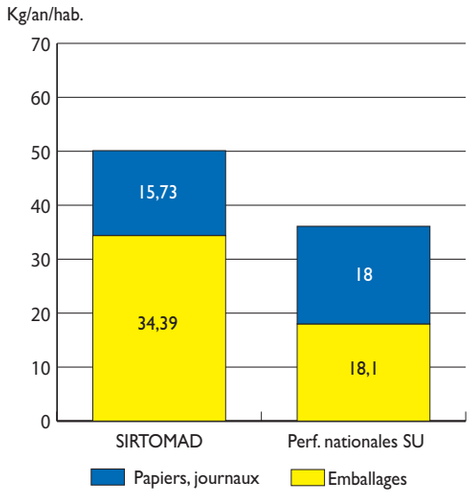
10,12 %	Emballages plastique
35,03 %	Emballages verre
2,54 %	Emballages métal
29,56 %	Emballages carton
22,75 %	Papiers

3.1. Résultats de la collecte sélective

Évolution collecte sélective



Performances

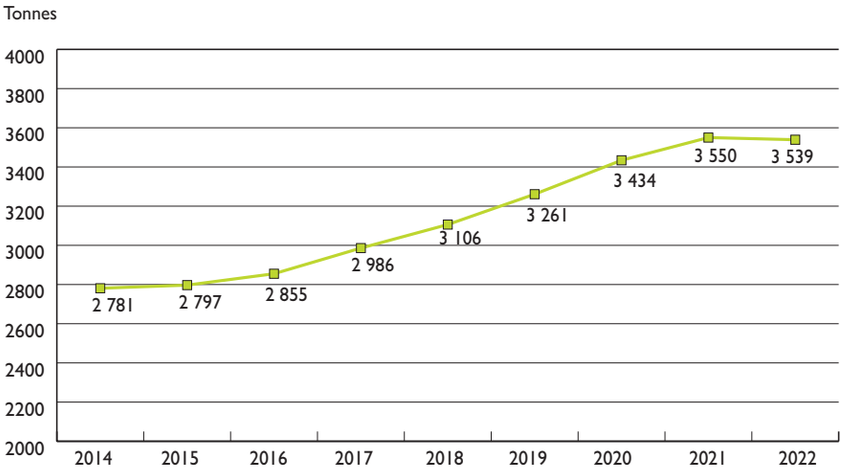


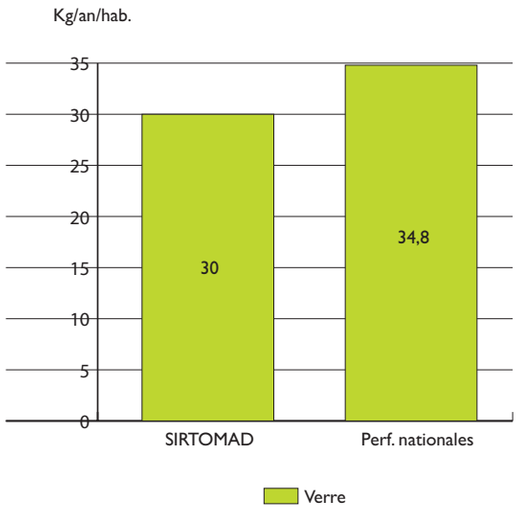
Les erreurs de tri ont fortement augmenté à 30% en 2022. Les performances des emballages du SIRTOMAD sont très supérieures à la moyenne nationale en milieu semi urbain

Traitement des refus de tri en Combustibles Solides de Récupération

Dans le cadre du renouvellement du marché de tri de la collecte sélective, le centre de tri de la DRIMM a créé une nouvelle chaîne pour traiter des refus de tri en Combustibles Solides de Récupération (valorisation énergétique dans les cimenteries). En 2022, sur les 2 590 tonnes de refus de tri, 2123 tonnes ont été enfouies et 467 tonnes ont été valorisées énergétiquement.

Évolution de la collecte des emballages en verre





Les performances stagnent et sont un peu en dessous de la moyenne nationale malgré tous les efforts déployés ces dernières années (campagne « En Verre et Noir », Cliiink, etc).

ZOOM sur la collecte du verre

Projet Cliiink (récompense du geste de tri des emballages en verre)

Le SIRTOMAD a été la première collectivité d'Occitanie à mettre en place un système de récompense du tri des emballages en verre (Cliiink) sur 300 bornes à verre du territoire (Grand Montauban CA et CC Terres des Confluences). Ce dispositif a été inauguré le 8 juillet 2020, en présence de Mme Barèges, Présidente du SIRTOMAD.



Cet outil incitatif innovant permet d'améliorer le recyclage du verre tout en permettant aux habitants d'obtenir des réductions chez les commerçants, pour des activités culturelles et sportives ou pour des loisirs !

A partir d'un smartphone ou d'une carte magnétique, les habitants gagnent un point chaque fois qu'ils jettent un emballage en verre (bouteilles, pots et bocaux) dans une borne équipée du système.
Ces points, ils peuvent ensuite les échanger contre des offres exclusives chez nos partenaires (commerçants, activités culturelles, sportives ou loisirs).

Du 18 mai au 19 juin 2022, le SIRTOMAD a lancé un **challenge Cliiink inter-établissements** afin de sensibiliser les enfants et leurs parents. 9 établissements du territoire ont participé au challenge maternelles/primaires (11 sur le Grand Montauban et 5 sur Terres des Confluences), ce qui a représenté 80 364 dépôts d'emballages en verre sur la période. 5 établissements du territoire ont participé au challenge du secondaire (4 du Grand Montauban et 1 de Terres des Confluences), ce qui a représenté 26 509 dépôts d'emballages en verre sur la période. Au total, **106 873 emballages en verre ont été collectés pendant la durée du challenge** !

Sur cette même période, un **challenge de tri habitant** a été lancé. Au terme de la période du challenge, un tirage au sort a été effectué parmi les utilisateurs ayant cumulé plus de 50 points sur la période (soit 50 emballages en verre triés dans les bornes à verre connectées). **Un repas pour deux personnes dans le restaurant Le Moulin de Moissac, d'une valeur de 150 €, a été gagné par une habitante de La Ville Dieu du Temple.**

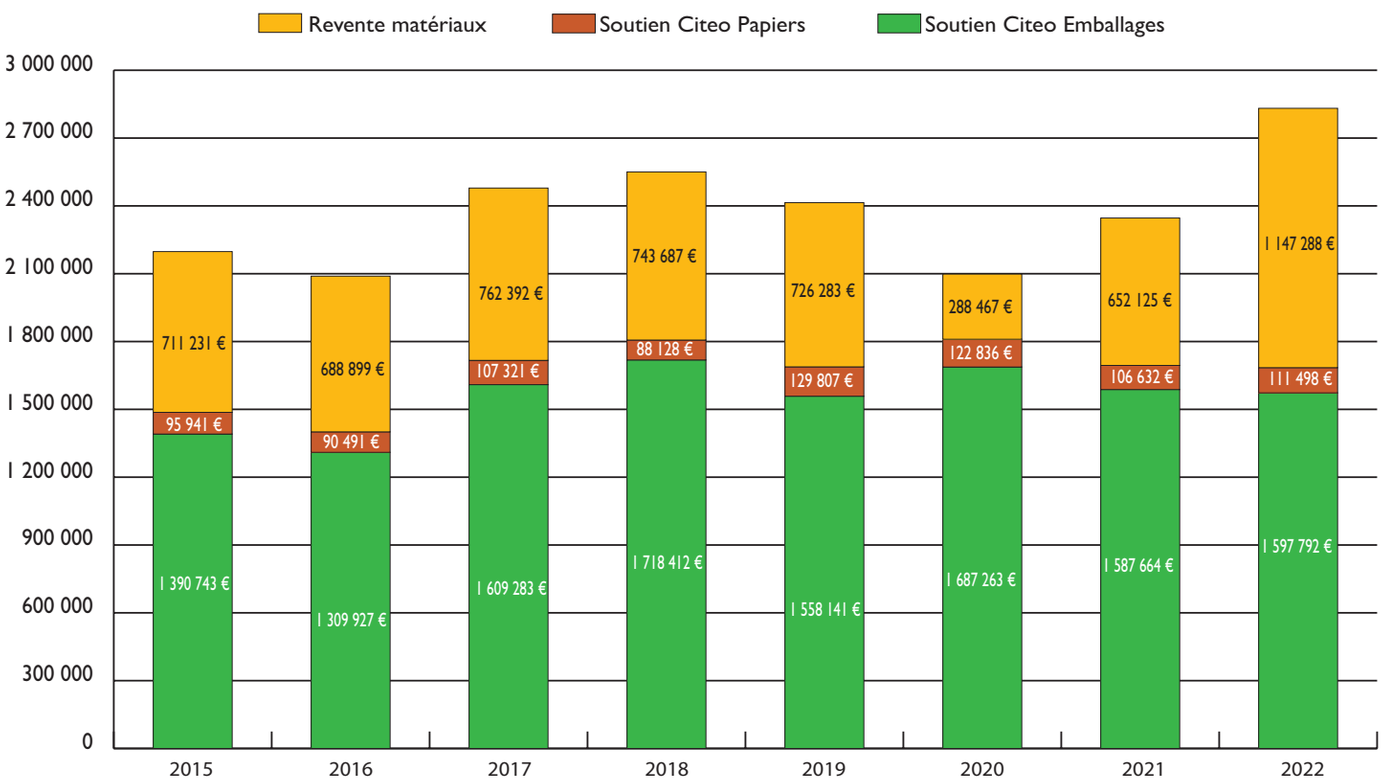
Fin 2022, le SIRTOMAD compte 110 partenaires et 8 399 utilisateurs, avec 3 133 bons d'achat utilisés.

3.2. Coûts de traitement

Les recettes liées à la collecte sélective ont été très importantes en 2022 car les prix de reprise liés au cours des matériaux étaient exceptionnellement hauts.

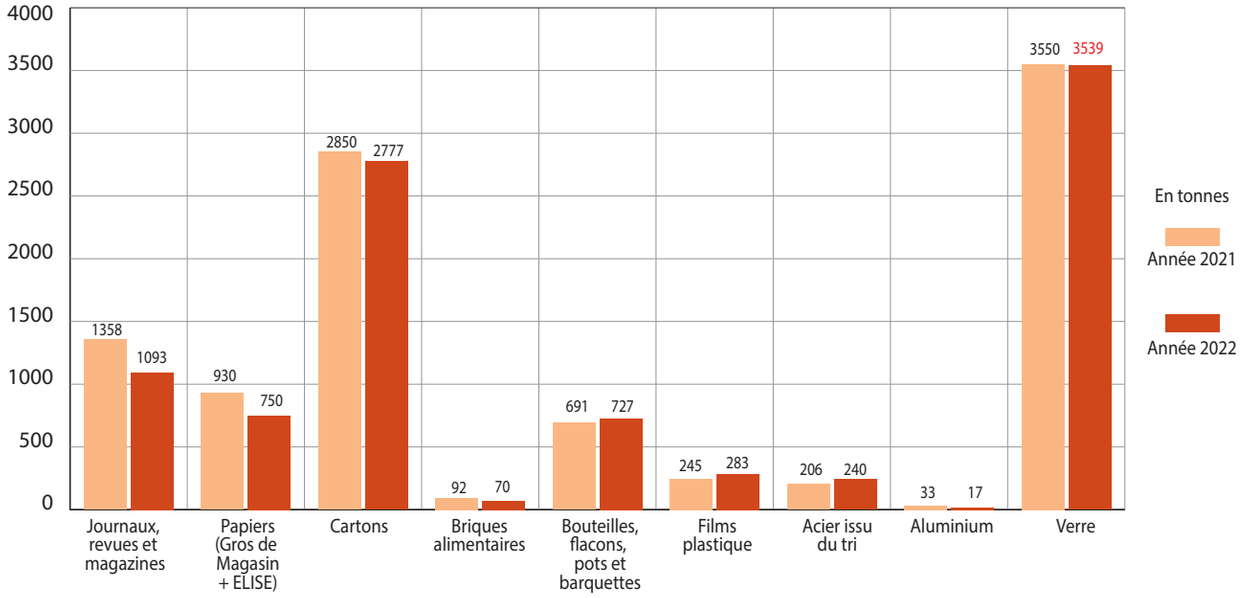
CITEO (fusion d'EcoEmballages et Ecofolio) soutient le recyclage des emballages et le recyclage des papiers.

Recettes liées à la collecte sélective

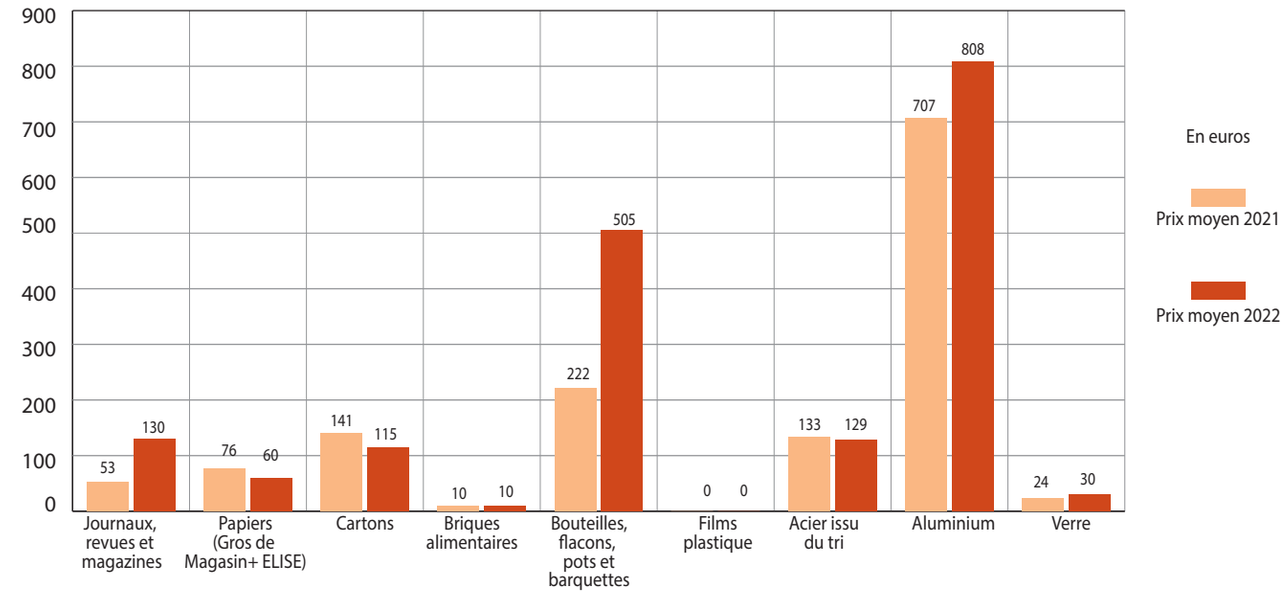


Focus sur l'évolution de la revente des matériaux issus du tri

Tonnage des matériaux revendus



Prix moyen de la revente des matériaux



Bonus 2022 « Tri »
traitement du verre et de la collecte sélective
= - 39,6 €/t de déchets traités

3.3. Les quais de transfert

- Écosud - Montauban : des travaux d'extension ont été réalisés pour mettre en adéquation les capacités de stockage en semi-remorques avec l'augmentation des collectes sélectives, et procéder à une mise en conformité sécurité incendie.
- Saint-Béart - Castelsarrasin : La réfection des zones goudronnées de circulation et la réfection des sols des box des remorques sont en attente de trouver une solution de vidage ailleurs pour 2 à 4 semaines.

4. Compostage des déchets verts

La plateforme de compostage est ouverte aux habitants de la GMCA et aux professionnels exerçant une activité sur ce territoire.

Évolution apports plateforme de compostage ECOSUD



Le marché de gardiennage du site et de fabrication du compost a été renouvelé en juin 2021 pour 3 ans.
La société APAG Environnement gère l'accueil, le gardiennage et la réalisation des opérations de compostage.
La facturation des professionnels est gérée par le SIRTOMAD en régie.

En 2022, avec 7 911 tonnes traitées, les quantités de déchets verts apportées sont en diminution de 17%. Baisse potentiellement due à une sècheresse limitant la croissance des végétaux, notamment de l'herbe.

Dans le cadre de la création de la zone dépôt de déchets verts de la déchetterie, l'arrêté préfectoral de site unique prévoit une procédure de réexamen IED (Industrial Emissions Directive), un rapport sur les MTD (Meilleures Techniques Disponibles) a été remis à la DREAL en 2022. Un décret modifiant ces dispositions, paru en 2022, rend cette démarche caduque, un porter à connaissance de la nouvelle situation sera soumis à la DREAL.

Dans ce même cadre et sur ce nouveau site, le retrait de compost pour les habitants du Grand Montauban se fait en libre-service sur des horaires étendus à ceux des déchèteries, sur présentation du badge d'accès aux déchetteries. Les lots de compost sont conformes à la norme NFU 44-051. Nouveauté, du broyat fin est également mis à disposition selon les mêmes modalités.

5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)

Depuis le 1er janvier 2012, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour les collectivités territoriales à compétence collecte des déchets ménagers. Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes Terres des Confluences ont décidé de confier au SIRTOMAD, l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA. Le PLPDMA 2018/2025 est adopté par les élus du SIRTOMAD depuis le 23 octobre 2018.

En 2020, le SIRTOMAD a répondu à l'appel à projet Biodéchets de l'ADEME/Région Occitanie pour se fixer des objectifs ambitieux. L'obligation de tri à la source des biodéchets étant fixée à fin 2023, le SIRTOMAD a souhaité dès 2020 **amplifier et développer la gestion de proximité des biodéchets,** étudier avec Terres des Confluences la suppression des collectes des déchets verts encore en place et proposer des solutions alternatives de gestion de cette ressource pour atteindre les objectifs ci-dessous dès 2024 :

- **Réduire de 25 % les ordures ménagères résiduelles,**
- **Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés** (cumul des flux d'ordures ménagères, des emballages recyclables, des emballages en verre et des déchets issus des déchetteries).

EN 2022, LE SIRTOMAD A POURSUIVI SES ACTIONS PRIORITAIRES, À SAVOIR :

Déploiement du compostage sur le territoire :

8 nouveaux sites de compostage partagé ont été mis en place sur le territoire du SIRTOMAD : 3 sites sur Terres des confluences et 5 sites sur le Grand Montauban,
8 composteurs installés sur des entités diverses : écoles, Maison de quartier (Montauban), entreprises (Les comptoirs de la Bio, Blue Whale..), centre d'accueil spécialisé (ASEI, IME, SESSAD).
8 ateliers « Jardiner au naturel » ont été réalisées en 2022 sur le (20 personnes volontaires formées aux pratiques de compostage).

Broyage des déchets verts :

En 2022, le SIRTOMAD a poursuivi le prêt de son broyeur à végétaux afin de réduire les quantités de déchets verts collectés en déchetteries sur son territoire.

Le choix de mutualiser cet outil auprès des communes de son territoire et des partenaires pour les sessions de broyages de branches destinées aux habitants en déchetteries a permis de réaliser 13 prêts.
Ainsi, 8 dates de distribution de broyat de branches ont été programmées aux abords des déchetteries du territoire de Terres des Confluences (Castelsarrasin et Saint Nicolas de la Grave) sur l'année 2022 ce qui a permis de détourner environ 10 tonnes de déchets verts apportés en déchetterie.
En avril 2022, sur le territoire du Grand Montauban, une nouvelle plateforme à plat de collecte des déchets verts à ouvert pour faciliter les apports et le vidage des usagers. Ce nouveau site, jouxtant la déchèterie ECOSUD et la plateforme de compostage dispose d'un système de lecture de plaque afin de fluidifier l'accès au site.

Du compost et du broyat de déchets verts sont à disposition gratuitement des usagers toute l'année et non plus seulement sur les dates de broyage programmées par le SIRTOMAD.
Cette plateforme déchets verts est ouverte sur les mêmes horaires que la déchèterie, c'est-à-dire du Lundi au Samedi de 8h30 à 18h15.





Évitement de la production de déchets :

a) Généraliser le tri à la source des biodéchets :

En 2022, le SIRTOMAD a communiqué sur son programme « Jardiner au naturel » qui propose des solutions aux habitants pour réduire leur production de biodéchets à savoir :

- Acquérir un composteur individuel et/ou de proximité pour produire son propre compost et composter les biodéchets,
- Bénéficier d'une subvention à l'achat d'une tondeuse mulching pour réduire les apports de tontes en déchetteries,
- Bénéficier d'une subvention pour louer un broyeur à végétaux auprès des partenaires du territoire,
- Bénéficier d'une subvention pour acheter un broyeur à végétaux non professionnel auprès des partenaires du territoire,
- Récupérer du broyat de branches gratuitement pour l'utiliser dans le jardin/potager,
- Bénéficier gratuitement d'ateliers organisés par le SIRTOMAD sur les thèmes : compostage, utilisation du paillage, utilisation d'essences à pousse lente.

Statistiques 2022 - attribution des subventions :

	2021		Perspective 2022	Réalisé 2022	
	Terres des Confluences	Grand Montauban	Échelle territoire SIRTOMAD	Terres des Confluences	Grand Montauban
Kit / tondeuse mulching	32	100	160	**35**	**106**
Location broyeurs végétaux	2	14	100	**0**	**6**
Achat broyeur végétaux	0	1	60	**11**	**40**

Rappel des aides attribuées par le SIRTOMAD :
28 000 €/an au global

- Kit / tondeuse mulching ; 100 €/foyer/an.
- Location broyeur végétaux : 60 €/foyer/an.
- Achat d'un broyeur végétaux : 100 €/foyer/an.

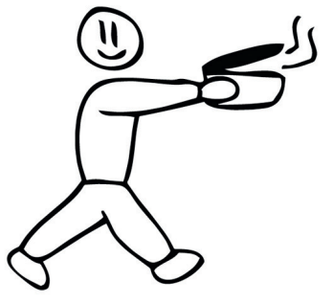
b) Réaliser un diagnostic sur l'usage d'emballages consignés du territoire SIRTOMAD :

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le SIRTOMAD a réalisé une étude préalable sur l'usage de la consigne pour réemploi des emballages sur son territoire en 2021. L'objectif était de réfléchir à la réduction de l'utilisation d'emballages à usage unique pour la vente à emporter.

Contexte réglementaire

Loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020 :

- 5 % des emballages réemployés en 2023, 10 % en 2027 (contre moins de 2 % en 2020),
- Fin de la mise en marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2040,
- Réduire de 5 % le nombre de bouteilles plastiques mises sur le marché d'ici 2030.



Planning du diagnostic réalisé :

Le SIRTOMAD a retenu l'association ETIC Emballages pour établir l'étude préalable dont le planning était le suivant :

1. **État des lieux des pratiques du territoire :** Septembre à Novembre 2021
2. **Définir un modèle économique viable pour le territoire :** Décembre 2021.
3. **Présentation de l'état des lieux SIRTOMAD aux élus** et partenaires (Région et ADEME) : Janvier 2022.
4. **Élaborer un plan d'actions**

Avec les divers appels à projets « Pack Zéro Emballage » proposé par la Région Occitanie ou encore celui de CITEO sur l'accompagnement au développement du réemploi…ce type de projet évoluant vers la vente directe en vrac ou via des emballages consignés, via des projets territoriaux impliquant plusieurs maillons (collectivités, acteurs de l'ESS, producteurs, logisticiens, unités de lavage) seront subventionnés.
Voici le rétro-planning défini, avant le déploiement d'une expérimentation à l'échelle de la ville de Montauban (conclusion du diagnostic réalisé par ETIC Emballages) :
1) Recherche de financements : 2022/2023
2) Articulation à mener avec le service développement économique du GMCA
3) Expérimentation à déployer sur 2023/2024



c) Réemploi et valorisation des textiles :

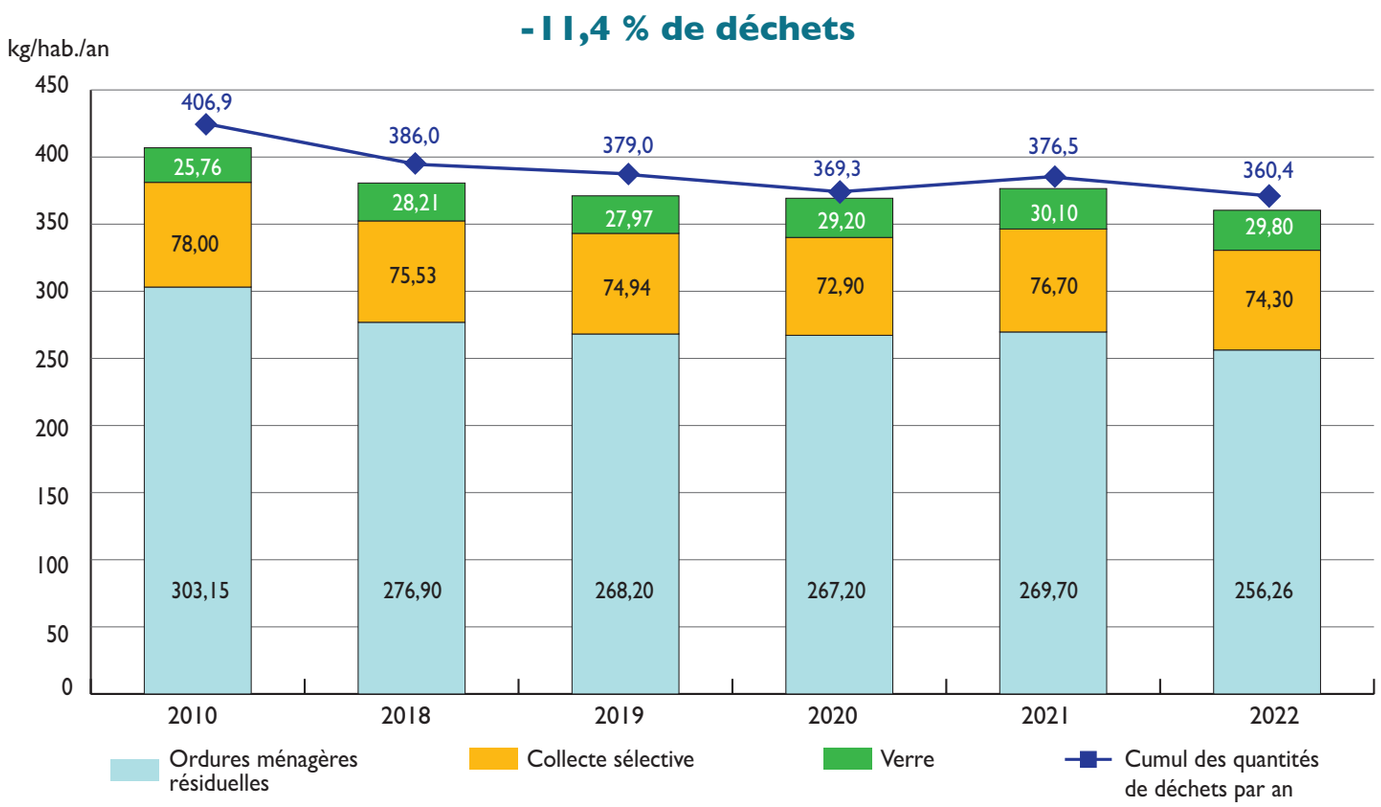
Le SIRTOMAD et ses collectivités membres ont souhaité poursuivre l'utilisation des bornes textiles pour les habitants du territoire.
Le bilan du Relais pour l'année 2022 est en baisse nette par rapport à l'année 2021.
En effet, **le gisement capté en 2022 s'élève qu'à 4,04 kg/hab/an de textiles collectés** contre **5,12 kg/hab/an** en 2021 sur l'ensemble du territoire.

d) Evolution de la production de déchets sur le SIRTOMAD (2010 - 2021) :

TOTAL 2022	Tonnes	Kg/an/hab	Évolution / 2021	2010 Kg/an/hab	Évolution / 2010
Ordures ménagères	30 429	256,3	-5 %	303,15	-15 %
Collecte sélective	8 822	74,3	-3 %	78,00	-5 %
Verre	3 539	29,8	-0,7 %	25,76	16 %
Total	42 789	360,4	-4,2 %	406,90	-11,40 %

N.B : *population en 2010 : 101 528 habitants // Population en 2022 : 119 508 habitants.*
On note que malgré une population en constante croissance entre 2010 et 2022, la production (en kg/an/hab) d'ordures ménagères résiduelles a baissé de 7,5% depuis 2010 soit une réduction de 30,4 kg/hab/an.

Évolution de la production de déchets sur le SIRTOMAD



Un effort important dans la réduction de la production de déchets a été fait par tous les habitants du SIRTOMAD. Les démarches de chacun ont été efficaces puisqu'on note une nette baisse des ordures ménagères avec -15% entre 2010 et 2022 et une évolution notable qui se maintient dans le temps sur le tri des emballages en verre avec +16 % entre 2010 et 2022.

6. Actions de communication 2022

6.1. Les animateurs de la collecte sélective

Les animateurs permettent un contact quotidien ciblé avec la population. Les zones à problèmes sont identifiées par les services Propreté ou collecte des collectivités membres. Les animateurs sont ensuite le relais indispensable pour expliquer et convaincre. Ils sont au cœur de la relation avec les administrés.
L'équipe des animateurs est constituée de 1 coordinateur et de 3 agents dont 1 basé à Terres des Confluences.

6.2. Actions de proximité et plan de communication

Pour les scolaires :

- **Les animations scolaires**

Les animateurs interviennent en milieu scolaire, à la demande des enseignants de maternelle, primaire, collège et lycée. Ils adaptant leurs animations à tous les âges. Ces animations connaissent un fort succès (en 2022, 4 147 enfants ont été rencontrés). Elles répondent aux attentes des enseignants et permettent de relayer les informations dans les foyers. Ces animations se poursuivent par la visite des centres de traitement (usine d'incinération, centre de tri, déchèteries, plateforme de compostage).

- **Les projets scolaires - ÉcoÉcoles, E3D et charte des établissements zéro déchet**

• ÉcoÉcoles
Pour l'année scolaire 2021-2022, **un établissement du territoire a été labellisé EcoEcole** : école de Boudou (CC Terres des Confluences).

Pour l'année scolaire 2021/2022, **8 écoles ont signé la charte des établissements zéro déchet du SIRTOMAD** : écoles du Centre, Louis Aragon, Camille Claudel, Saint Martial, Hugues Aufray, Institut Familial (Montauban), école de la Paillole (Albefeuille-Lagarde) et école Les Petits Eclusiers (Lacourt Saint Pierre).
Cette charte comprend 3 niveaux à atteindre dans 5 catégories différentes : le tri des déchets, le compostage/jardinage zéro déchet, la lutte contre le Gaspillage alimentaire, des actions Zéro Déchet en dehors de l'établissement et des évènements pauvres en déchets.
Les écoles du Centre (Montauban), Louis Aragon (Montauban) et La Paillole (Albefeuille Lagarde) ont atteint le niveau 3 et ont reçu un diplôme et des jeux sur l'environnement.

Remise du niveau 3 de la charte des établissements zéro déchets



École du Centre



École de la Paillole

Pour le grand public :

Sur toute l'année 2022, les animateurs ont pu rencontrer 2 437 personnes. Ce chiffre englobe les foyers, les entreprises, les associations… Ils les ont informés sur le tri des emballages et du verre ; mais aussi pour leur indiquer les modalités de collecte dans le cadre de déconteneurisations de nouvelles résidences ou lotissements.
On note depuis quelques années un élargissement dans le domaine de l'animation, puisque les animateurs du SIRTOMAD sont de plus en plus sollicités par des entreprises privées, associations…

Suivi des interventions des animateurs :

	2020	2021	2022	Précisions
Foyers rencontrés en porte-à-porte	2 641	2491	2 437	**2022 :** Communication sur l'extension des consignes de tri, la gestion des déchets et le verre.
Animations scolaires (nombre d'élèves sensibilisés	3 048	3944	4 147	Primaire, collèges, lycées.
Projets scolaires ÉcoÉcoles/E3D/ charte	16 dont 3 labellisés	3 labellisés 3 chartes	1 labellisés 8 chartes	**ÉcoÉcoles 2021/2022 :** TDC : L'école de Boudou **Charte des établissements zéro déchet 2021/2022** GMCA : écoles du Centre, Louis Aragon, Camille Claudel, Saint Martial, Hugues Aufray, Institut Familial (Montauban), école de la Paillole (Albefeuille-Lagarde) et école Les Petits Eclusiers (Lacourt Saint Pierre).
Actions correctives	196	94	368	Actions correctives suite aux erreurs de tri constatées (courriers, déplacement, prévention).
Manifestations publiques	4	8	8	Action de ramassage Montauban Football Club, Action de ramassage AFTRAM sur TDC, Manifestation 7e continent, Rentrée des Seniors, Journée de l'action et de l'engagement des jeunes (JAEJ), World Clean Up Day, Concours de pétanque éco-responsable sur TDC, action ramassage de déchets avec Montauban Services.

Lancement du projet « J'ai décidé », au plus proche des habitants pour améliorer leur environnement

Le SIRTOMAD innove en mettant à la disposition de ses animateurs de tri des outils et méthodes plus modernes et numériques. Cette démarche smart city inédite sur le territoire a été lancée sur le territoire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération depuis le 4ème trimestre 2020 et depuis le 1er trimestre 2021 sur la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Son objectif est d'**amener les habitants à agir pour la préservation de notre environnement** en leur permettant de **réduire leurs déchets** et de faire des économies. Au programme : un accompagnement sur-mesure des citoyens pour qu'ils **mettent en place chez eux des gestes simples, dits éco-gestes.**

Le SIRTOMAD, en partenariat avec la Région et l'ADEME, a pour cela fait appel à une start-up E3D-Environnement. Cette entreprise innovante a élaboré des **outils numériques simples et ludiques** (application sur tablettes et plateforme numérique) permettant de mettre en place un **dispositif d'échange citoyen « GD6D » (lire « j'ai décidé ») combinant un contact direct avec les habitants (visite en porte-à-porte ou appel téléphonique) et un suivi individualisé régulier (par téléphone).**

Cette méthode « pas à pas » va permettre non seulement de déclencher des comportements environnementaux vertueux mais également de les pérenniser une fois adoptés.

Déploiement 2022 :

- **Sur le Grand Montauban :** quartier test de Montauban « Bays-Pays »,
- **Sur Terres des Confluences :** quartier test de Moissac « Le Sarlac »



Bilan :

1053 foyers inscrits du 01/11/2020 au 31/12/2022.
2 767 éco-gestes essayés sur la période.

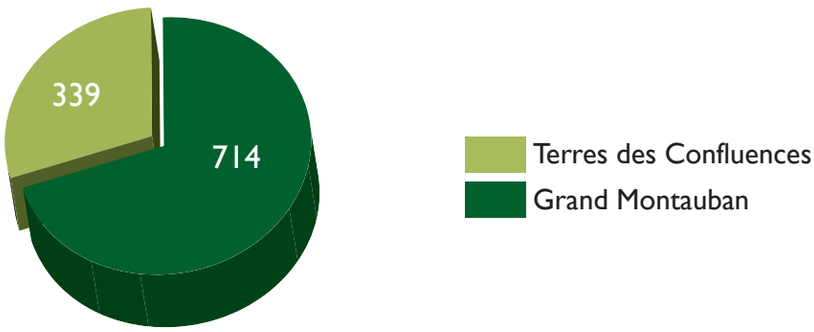
Top 3 des gestes essayés sur la période :

- Utilisation de produits Ecolabellisés (produits d'entretien, d'hygiène...)
- Tri des emballages en plastique souple dans la poubelle jaune
- Achat de liquide vaisselle en grand contenant

Répartition des foyers inscrits et accompagnés sur le territoire

Communes les plus représentées : Montauban (609 foyers) - Castelsarrasin (246 foyers), Moissac (87 foyers) - Bressols (81 foyers).

Foyers inscrits



Les manifestations publiques

En 2022, les animateurs sont intervenus sur 8 manifestations.
Si les animateurs ne sont pas toujours présents le jour de l'évènement, ils aident en amont les organisateurs qui souhaitent rendre leur manifestation écoresponsable en leur proposant du matériel : gobelets lavables, poubelles basket (pour les évènements sportifs), points tri et récup 'verre mobiles. Le SIRTOMAD a missionné l'ESAT du Pech Blanc qui s'occupe d'amener et de récupérer ce matériel.



World Clean Up Day 2022

6.3. Plan de communication

L'objectif du SIRTOMAD est d'informer et accompagner le maximum d'administrés. Pour permettre une large diffusion de ses informations de nombreux outils sont utilisés : Site internet, campagnes d'affichage, journal Recyclons, spots radios…
Aussi, les visuels du SIRTOMAD sont en constante évolution, ce qui donne une approche toujours plus ludique et attrayante des informations.









- **Réseau d'affichage, réseaux sociaux (Facebook)** : Campagne « Cliiink » (projet de récompense du tri des emballages en verre), campagne « jardiner au naturel ».

- **Spots radios et cinémas**
campagne « jardiner au naturel ».

- **Le journal du Tri et de la Prévention Recyclons ! (60 000 exemplaires)** : Il est distribué une à deux fois par an dans toutes les boites aux lettres du SIRTOMAD.

- **Les plaquettes et consignes de tri** : Les guides de tri, aide-mémoire, autocollants de consignes de tri et sacs cabas sont réactualisés chaque année pour rappeler les consignes aux habitants.
En 2022, les aide-mémoires du Grand Montauban et de Terres des Confluences ont été entièrement revus.

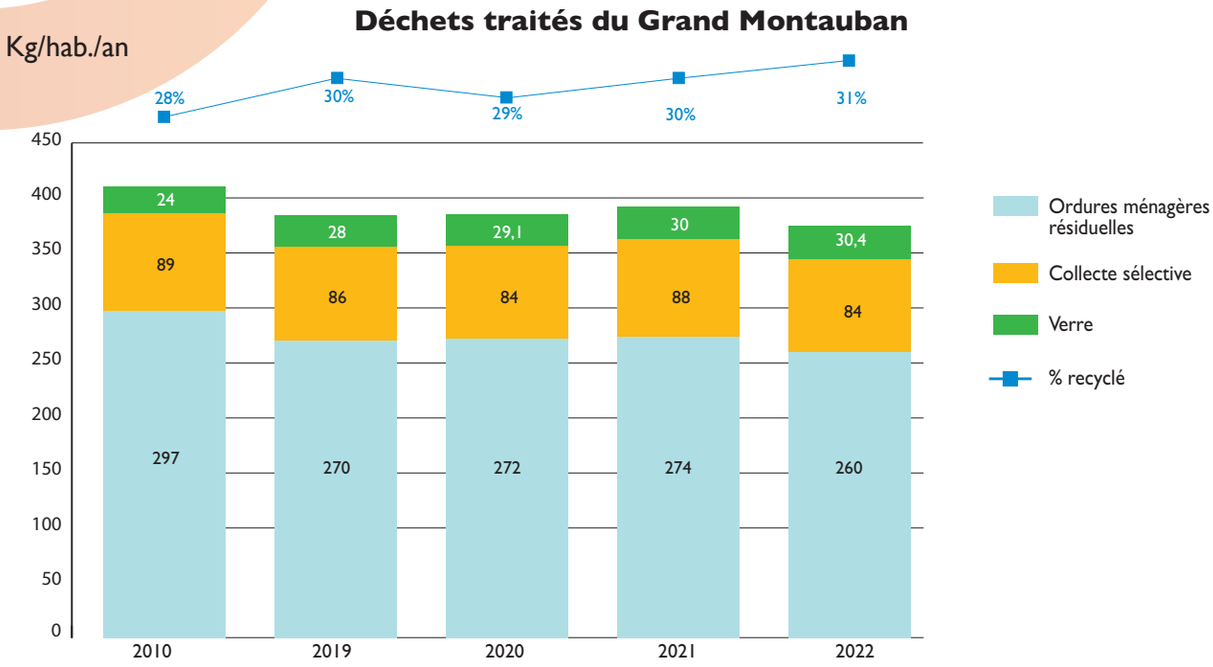
- **Signalétique compostage partagé** : En 2022, une signalétique a été créée pour les sites de compostage partagé (panneaux général A0, panneaux A3 pour le bac d'apports, la réserve de brun, le mûrisseur, autocollant de consignes pour le bioseau)..



7. Bilan 2022 : détail par collectivité

7.1. Communauté d'agglomération du Grand Montauban

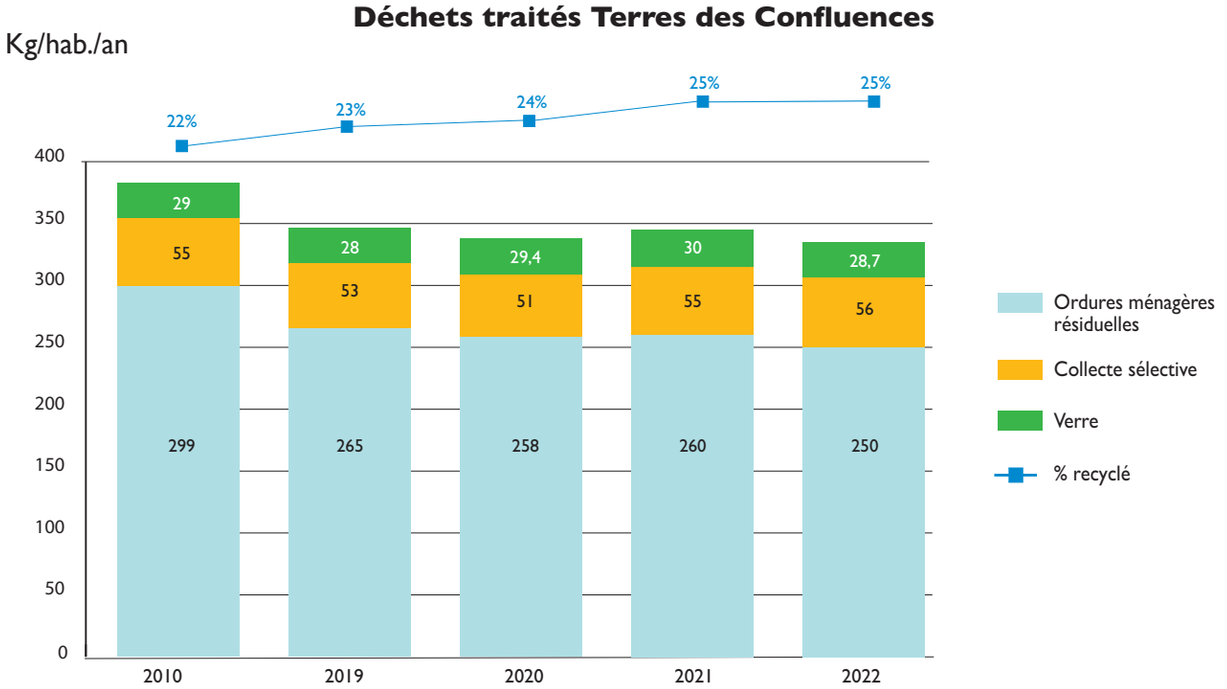
La population a progressé de 0,59 % en 2022.



31 % des déchets produits sont recyclés.
La production totale par habitant a baissé de 9 % par rapport à 2010.

7.2. Communauté de Communes Terres des confluences

La population a augmenté de 1 % en 2022.

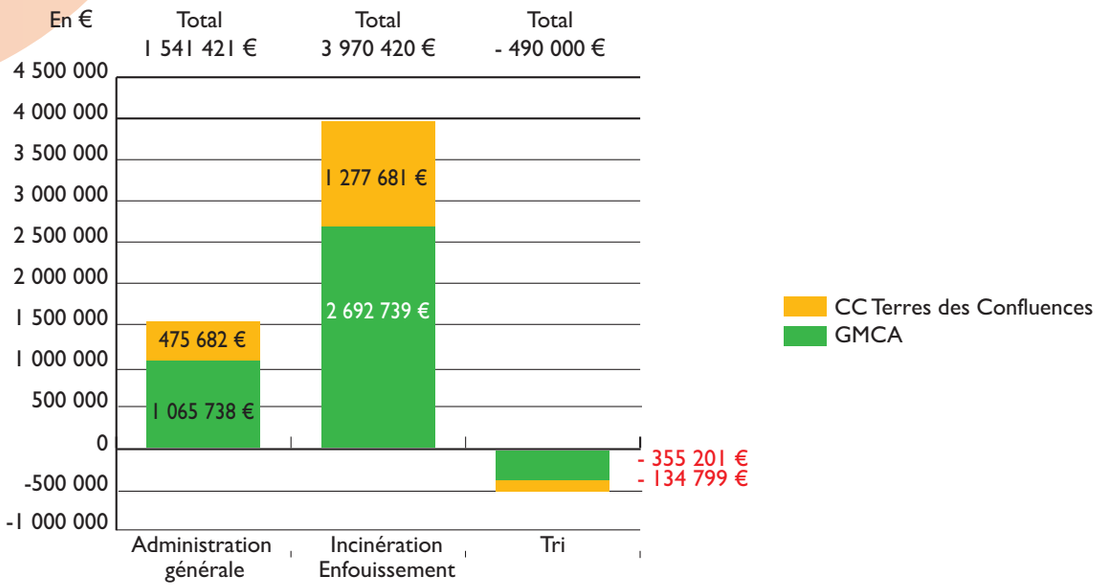


25 % des déchets produits sont recyclés.
La production totale par habitant a baissé de 13 % par rapport à 2010.

8. Bilan financier 2022

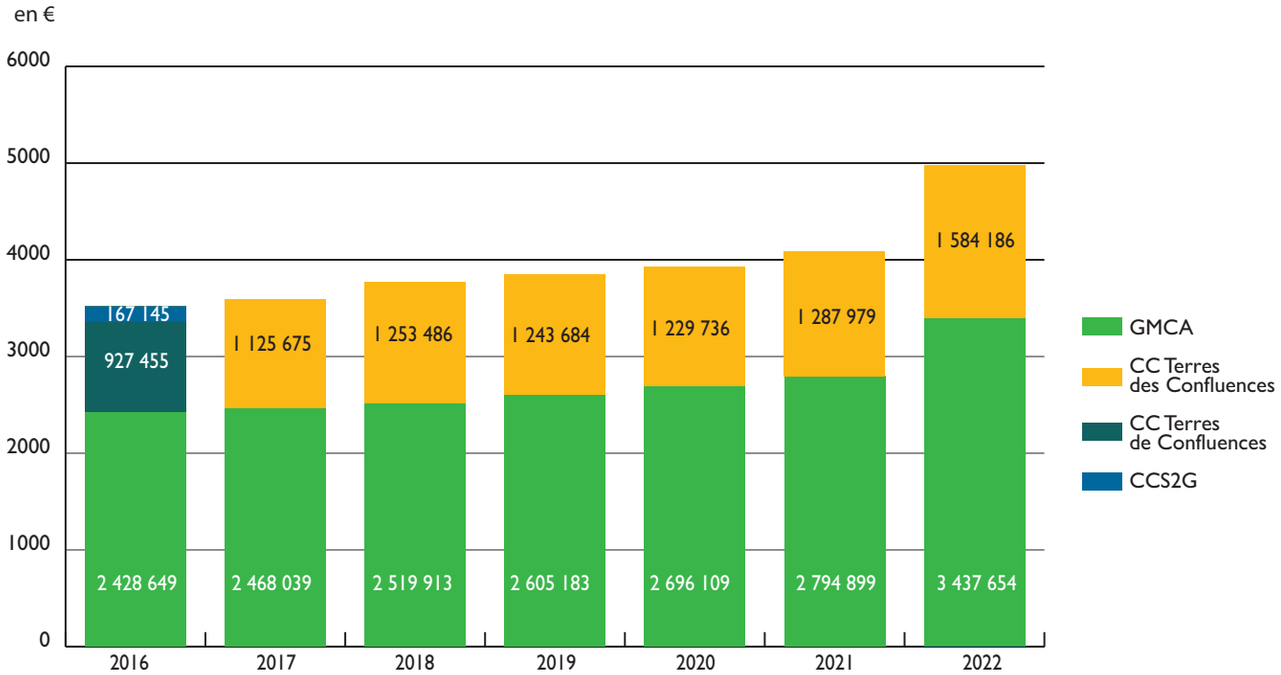
8.1. Contributions 2022

A / Bilan 2022 par fonction et répartition par collectivité



La répartition entre les collectivités se fait en fonction des tonnages traités.
En ce qui concerne la contribution définitive 2022 du Grand Montauban, il faut intégrer les dépenses relatives à la plate-forme de compostage des déchets verts (+ 190.000 € HT en 2022).

B / Évolution annuelle du montant des contributions 2022



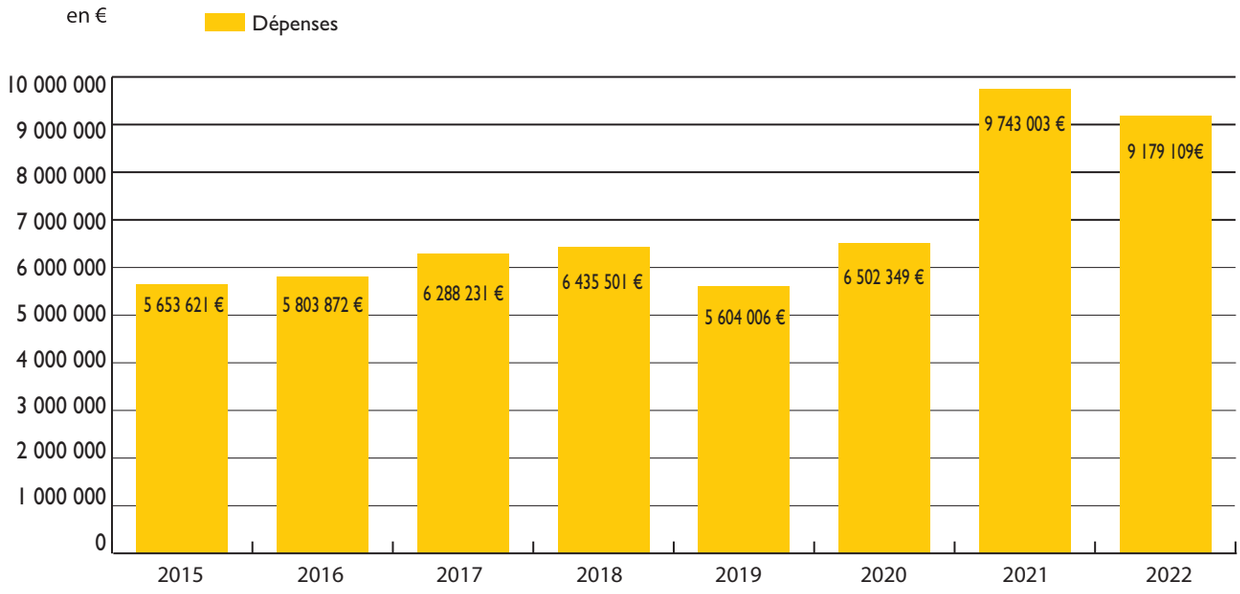
On constate une maîtrise du montant des contributions depuis plusieurs années grâce à un coût d'incinération compétitif, à la mise en place d'une collecte sélective de qualité, à un plan de réduction des déchets qui porte ses fruits et conformément aux orientations du du comité syndical. Les contributions 2022 augmentent pour financer les travaux de l'usine d'incinération MO'UVE.

8.2. Comptes administratifs 2022

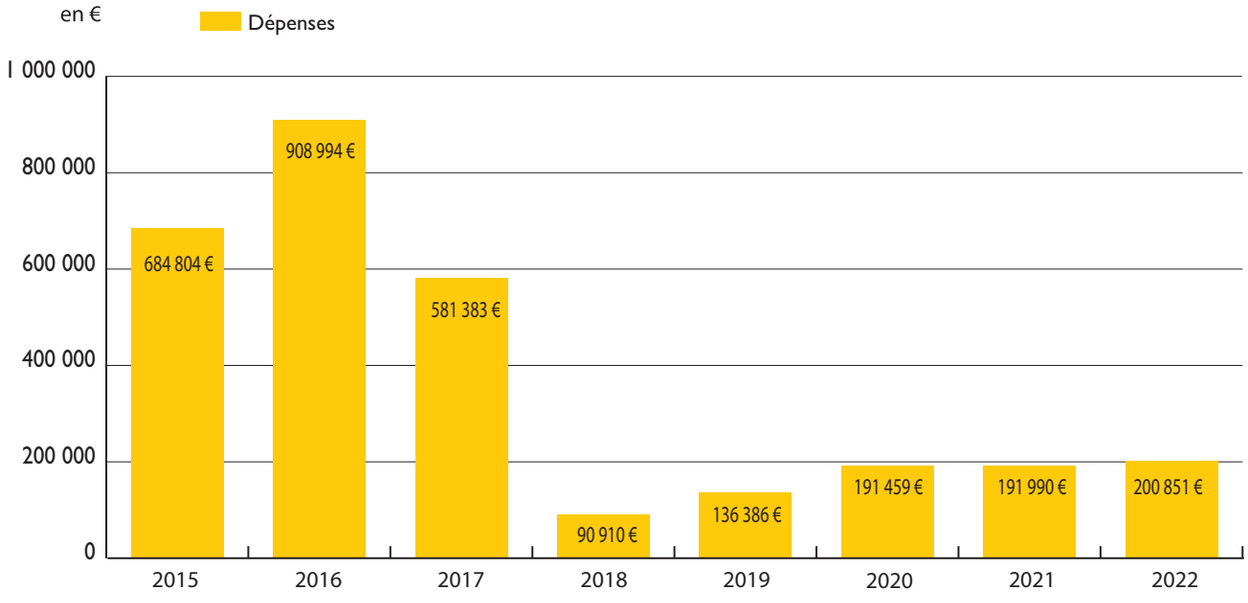
Budget SIRTOMAD 2022

Résultat de fonctionnement 2022	**2 260 275,14 €**
Résultat d'investissement 2022	
(Hors restes à réaliser à reporter en N+1)	**446 997,34 €**
(Inclus restes à réaliser à reporter en N+1)	**-108 936,81 €**
Résultat Global 2022	
(Hors restes à réaliser à reporter en N+1)	**2 707 272,48 €**
(Inclus restes à réaliser à reporter en N+1)	**2 151 311,33 €**

Évolution des dépenses de fonctionnement :



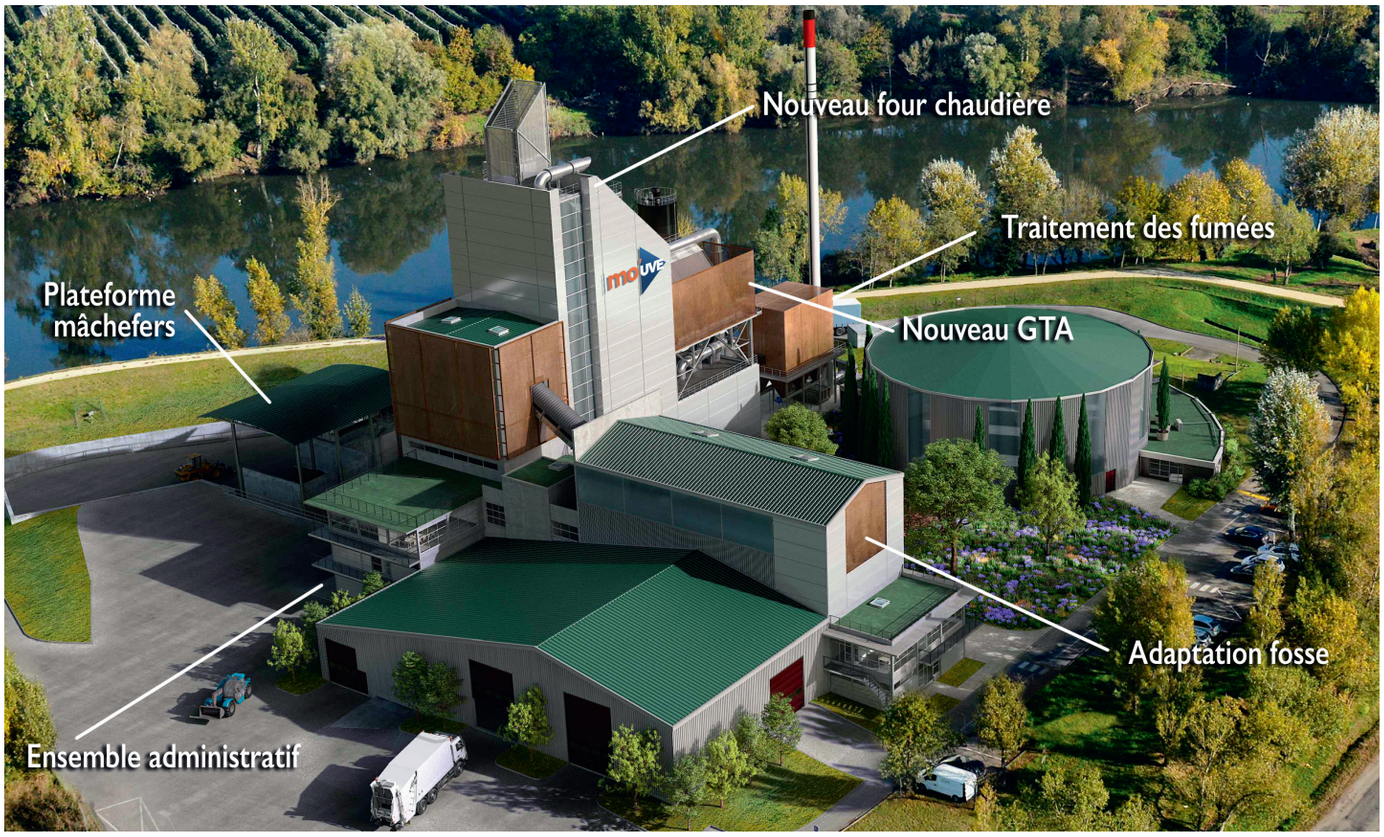
Évolution des dépenses d'investissement :



9. Projets et perspectives 2023-2024

Modernisation de l'usine d'incinération (2021-2023) :

Les travaux de modernisation se terminent en 2023 avec la construction des équipements principaux comme prévu dans le contrat de délégation.



Les essais à chaud de la nouvelle unité sont prévus à partir de juillet 2023 avec la phase de mise en service industrielle à partir de octobre 2023.

Réseau de chaleur

L'extension du réseau de chaleur, elle, se terminera en 2023.
Les derniers bâtiments à mettre en service seront les lycées, le batiment forestié et le méthaniseur.

Quais de transfert des déchets :

• **Écosud - Montauban** :
• L'achat d'une remorque permettra le remplacement de la quatrième qui est hors service et date de 1997.
• **Saint-Béart - Castelsarrasin** : Réfection des zones goudronnées de circulation.
• Réfection des sols des box des remorques (sous réserve de trouver une solution de vidage ailleurs pour 2 semaines)
• Mise aux normes du système d'assainissement des eaux usées (qui introduit la mise à plat des usages des parcelles…)
Comme cela a été fait à Montauban, une étude d'optimisation visera les perspectives de modernisation en vue de mieux lisser les rotations de remorques avec l'augmentation des flux, de collecte sélective, et d'ordures ménagères résiduelles.

• **Plate-forme de compostage Écosud** :
• Sécurisation du filtre planté de roseaux et optimisation de l'espace disponible par mise en place de blocs béton.

Prévention des déchets :

Le SIRTOMAD poursuivra ses nouvelles actions dans le cadre de l'appel à projet « tri à la source des bio déchets » pour lequel le dossier validé par la Région Occitanie s'étale sur 3 ans de 2020 à 2022. **Le tri à la source des biodéchets des ménages** est une priorité pour atteindre les nouveaux **objectifs suivants :**
• **Déchets alimentaires : réduction de 50 % en 2025.**
• **Déchets verts (jardins) : réduction de -20 % pour 2025.**
Afin de réduire les déchets verts collectés en déchetterie, le SIRTOMAD va poursuivre l'aide financière pour les particuliers qui souhaitent louer ou acheter un broyeur de végétaux non professionnel ou encore ceux qui souhaitent acheter un kit ou une tondeuse mulching.

Pour répondre aux enjeux liés à l'obligation de tri à la source des biodéchets prévue en janvier 2024, le SIRTOMAD souhaite accélérer sa stratégie de tri à la source des biodéchets déjà mise en place, en lien avec les actions de son PLPDMA (programme local de prévention des déchets).
Pour cela, un chargé de mission biodéchets sera recruté sur 3 ans afin de proposer des solutions adaptées aux habitants permettant de ne plus jeter leurs biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, de mieux valoriser leurs déchets verts de jardins (projet Jardiner au naturel) et d'enclencher un changement de pratiques vis à vis de cette ressource sur le territoire.

Le chargé de mission (poste subventionné par l'ADEME) sera formé(e) « maître composteur » par un organisme agréé.

Optimisation des collectes :

Le Grand Montauban et Terres des Confluences recherchent en continu des améliorations de leur collecte : limitation des déchets des gros producteurs ou redevance spéciale, développement des Points d'Apport Volontaires, des bacs verrouillés à opercule dans l'habitat collectif …

Tri :

En plus des actions récurrentes (suivis de collecte, communication en porte-à-porte, suivi des projets scolaires, etc), des projets se poursuivront en 2023 :

- **Challenge inter-établissements Cliiink (projet de récompense du tri des emballages en verre).**

Le principe :A chaque emballage en verre collecté dans les bornes connectées, un point ira à la fois sur le compte du parent, lui permettant de bénéficier d'avantages chez les commerçants partenaires, et viendra également grossir la cagnotte de l'établissement participant. Les établissements qui auront cumulé le plus de points et donc trié le plus d'emballages en verre (au prorata du nombre d'élèves), seront récompensés par le SIRTOMAD.

- **Recherche de nouveaux partenaires Cliiink**

- Poursuite du **dispositif « j'ai décidé »** sur le Grand Montauban et Terres des Confluences afin d'inciter les habitants à faire des éco-gestes.

- **Traitement des refus de tri en valorisation énergétique :** dans le cadre du renouvellement du marché de tri de la collecte sélective, le centre de tri de la DRIMM va créer une nouvelle chaîne pour traiter des refus de tri en Combustibles Solides de Récupération (CSR).

- **Création d'une campagne de communication pour diminuer les erreurs de tri** en partenariat avec le centre de tri de la DRIMM et le Syndicat Départemental des Déchets.



Affiche Challenge Cliiink inter-établissements



Dispositif « J'ai décidé »

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET GASPILLAGE

Grand Montauban Communauté d'Agglomération

Terres des Confluences communauté de communes